

Prise en charge de psychomotricité

La solidarité, c'est bon pour la santé.

Je soussigné, ,
 psychomotricien diplômé reconnu par l'Union Professionnelle
 Belge des Psychomotriciens Francophones, certifie avoir assuré
 le suivi psychomoteur de
 (Nom et prénom du patient)

Collez ici une vignette du patient

- Je confirme avoir reçu une prescription médicale ou une demande (cfr document annexé) datée du ____/____/_____ pour séances, établie par
- Médecin Conseiller psycho-pédagogique de centre PMS (Porteur d'un diplôme de master en psychologie)
- Psychologue de Centre de santé mentale Psychologue de Centre de planning familial
- Je confirme poursuivre les séances de la prescription médicale ou de la demande datée du ____/____/_____ et annexée à la première attestation de séances.

970115	Date	Montant		Date	Montant
1			11		
2			12		
3			13		
4			14		
5			15		
6			16		
7			17		
8			18		
9			19		
10			20		

Nombre de séances effectuées:

Montant total perçu :

Nombre de séances prescrites restantes :

Cachet du prestataire

Date : _____

Signature du prestataire

Conditions d'intervention

- > Depuis le 1er janvier 2015, la Mutualité Chrétienne rembourse 10€ par séance ou bilan de psychomotricité (individuelle ou collective), à concurrence de maximum 75 séances par année civile.
- > Les séances doivent être soit prescrites par un médecin généraliste, un pédiatre, un neuropédiatre ou un pédopsychiatre, soit demandées par un psychologue de centre PMS, de santé mentale ou de planning familial, et doivent être pratiquées par un psychomotricien diplômé reconnu par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones.

Nous traiterons ces données conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la vie privée. A l'exception des données médicales et sociales personnelles, ces données pourront être utilisées pour promouvoir des services de la MC et de ses mouvements avec lesquels la MC a conclu un accord de collaboration. Vous avez le droit de consulter ou de corriger les données qui vous concernent.



Besoin d'une information complémentaire ? Téléphonez gratuitement au 0800 10 9 8 7 ou adressez-vous à un conseiller mutualiste